



# COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

*Conseil communal*

## PROCES-VERBAL

### SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

DU 28 JUIN 2011

56 membres présents

**Mme Anne Marion Freiss**, Préfète, préside l'assemblée.

Elle nomme **Mlle Isabelle Fogoz**, secrétaire municipale, comme secrétaire provisoire.

Sont nommés scrutateurs provisoires : **Mme Angela Recchia et M. Michael Markides**

**Mlle I. Fogoz** donne lecture du procès-verbal de l'assermentation qui est adopté par la Préfète et par les membres présents.

La Préfète et la Municipalité incorpore se retirent ensuite pour laisser la place à Mme Helene Pinto pour la suite de l'ordre du jour.

Déroulement selon programme établi par Mlle Isabelle Fogoz

Sous la présidence de la nouvelle Présidente du Conseil communal, Mme Helene Pinto

#### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-président (1 an - scrutin individuel secret)**

Mme H. Pinto propose la candidature de M. Christian Dupertuis qui accepte.

Bulletins délivrés : 56

Bulletins rentrés : 56

**M. Christian Dupertuis** est élu à la majorité absolue par 54 voix.

#### **Election du 2<sup>e</sup> Vice-président (1 an - scrutin individuel secret)**

M. C. Dupertuis propose la candidature de M. Alfred Roth qui accepte.

Bulletins délivrés : 56

Bulletins rentrés : 56

**M. Alfred Roth** est élu à la majorité absolue par 52 voix.

#### **Elections des scrutateurs (1 an - scrutin de liste)**

**Mme Angela Recchia et M. Michael Markides** sont élus à l'unanimité par acclamation

**Elections des scrutateurs-suppléants (1 an - scrutin de liste)**

Mme H. Pinto propose **Mme Petra Salathé** qui accepte.

**M. Roland Uldry** se propose.

Ils sont élus par acclamation.

**Election secrétaire-suppléant (5 ans - scrutin individuel secret)**

M. J.-P. Vallotton propose M. Jean-Marc Mayor qui accepte.

Bulletins délivrés : 56

Bulletins rentrés : 56

**M. Jean-Marc Mayor** est élu à la majorité par 55 voix.

**Election huissier (5 ans - scrutin individuel secret)**

M. Pascal Reverchon accepte de reconduire son mandat.

Bulletins délivrés : 56

Bulletins rentrés : 56

**M. Pascal Reverchon** est élu à la majorité par 55 voix.

**Election huissier-suppléant (5 ans - scrutin individuel secret)**

Mme H. Pinto propose M. Yann Tornare qui accepte.

Bulletins délivrés : 56

Bulletins rentrés : 56

**M. Yann Tornare** est élu à l'unanimité par 56 voix.

Mme Helene Pinto, procède à l'assermentation de l'huissier et de son suppléant selon le règlement.

**Election Commission des finances (5 ans – scrutin de liste)**

Mme Helene Pinto énonce l'article 44 du règlement du Conseil communal avant de céder la parole à M. Jean-Pierre Bolay, Président de la Commission des finances actuelle.

Dans un esprit de continuité, la commission des finances actuelle in corpore est candidate pour reconduire ce nouveau mandat. M. J.-P. Bolay, présente les membres de la Commission qui est composée de **Mmes L. Boujon et C. Juillerat, de MM. M. Henchoz et J.-M. Pasche** qui a son tour présente **M. J.-P. Bolay**.

Mme Helene Pinto demande à l'assemblée s'il y a d'autres propositions, ce qui n'est pas le cas.

Ces derniers sont élus par acclamation et M. Jean-Pierre Bolay remercie l'assemblée de sa confiance.

Madame la Préfète et la Municipalité reprennent place.

Mme Helene Pinto remercie l'assistance et cède la parole à M. le Syndic G. Muheim.

Ce dernier donne lecture de son allocution :

*« Madame la Préfète, Chère Anne,  
Madame la Présidente, Chère Helene,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux et municipaux,  
Mesdames et Messieurs,  
« Voilà c'est fait » dirait un bon vaudois, ce que nous sommes à tout le moins en tant que*

*serviteurs des Cancoires. Le législateur, pensant faire œuvre de sagesse, a décidé de nous faire attendre un peu plus de cent jours pour entrer en fonction. Et pour ne pas brusquer celles et ceux fraîchement élus au Conseil communal, leur première année de service commence par deux mois de vacances ! Ces propos liminaires pour souligner que le niveau communal a beau être la base de la démocratie, c'est trop souvent dans les étages supérieurs que se décide ce qui doit faire notre bonheur !*

*Mesdames et Messieurs, nous sommes une Municipalité qui se réjouit de travailler avec vous. Le 13 mars dernier, le souverain ne s'y est pas trompé, en accordant au moins 67 % de ses suffrages à chacune et chacun d'entre vous. N'en déplaise aux personnes qui fustigent votre mode électif, vous représentez pleinement nos habitants, que ce soit en générations (votre âge moyen est de 45 ans, soit 10 de moins qu'il y a 5 ans), en diversité professionnelle et de lieu de vie dans notre village. Cerise sur le gâteau, les représentantes du beau sexe forment enfin plus du tiers de votre Assemblée.*

*Madame la Préfète, vous m'avez fait savoir qu'assermenter les autorités de Belmont est pour vous un réel plaisir, et qu'il se dégage ici une ambiance particulière pour ne pas dire « sereine ». Sachez que tout sera entrepris pour maintenir cet état d'esprit entre nos deux pouvoirs locaux, fondé sur le partage et non la confrontation. Et si, comme dans tous les couples, nous devons une fois ou l'autre nous chamailler, ce sera toujours avec la ferme intention de nous réconcilier autour du verre de l'amitié.*

*Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ces quelques avant-propos me permettent d'entrer dans le vif des objets qui nous attendent durant les 5 ans à venir. Durant la législature qui s'achèvera après-demain au Refuge des Bas-Monts, la Municipalité aura soumis au Corps délibérant 71 objets par voie de préavis, quelques centaines par voie de communication et 450 pages de rapports de gestion, écrites « petit et serré ». Ces trois chiffres permettent aux personnes qui rejoignent aujourd'hui le Conseil communal d'apprécier l'intensité de notre vie politique locale.*

*Si Belmont est un village où il fait bon vivre, c'est aussi une communauté de personnes intégrée dans la 2<sup>ème</sup> plus grande agglomération « mono cantonale » de notre Pays. Il en découle des besoins d'équipements et de structures qui dépassent largement ceux généralement dévolus à un village de 3'400 habitants. Les années passées ont permis de mettre en place les « fondamentaux » appelés de leurs vœux par nos habitants ou résultants de nouvelles lois. Les années à venir permettront de les consolider et de les étoffer. Vous serez donc, à nouveau diront les anciens, confrontés à prendre des décisions qui marqueront durablement notre Cité.*

*Mais avant de vous donner un avant-goût des dossiers que nous serons appelés à traiter, il est utile de rappeler quelques principes de gestion des affaires publiques :*

- Il incombe à la Municipalité et au personnel communal de travailler avec une question permanente à l'esprit : mon travail se fait-il dans le respect de la mission et des moyens financiers que le souverain et le Conseil communal m'ont confiés ?*
- La Commune n'est pas l'Etat providence. Elle ne peut pas donner plus qu'elle n'a ; elle doit faire avec l'argent qu'elle a et pas avec celui qu'elle espère. Avant de lui proposer une nouvelle dépense, il est bon d'en analyser les effets sur les charges futures. C'est malheureusement ce raisonnement qui est généralement absent au niveau cantonal, lorsqu'il légifère. Les Communes ne sont véritablement considérées comme des partenaires que lorsqu'il s'agit de leur transférer des charges (propos applaudis du président de l'UCV, lors de l'assemblée générale du 25 juin 2011).*
- Il ne suffit pas de prélever la dîme dans le porte-monnaie des contribuables, Il faut lui offrir une contrepartie visible, pour le bénéfice du plus grand nombre. Ceci justifie parfois une participation financière à des équipements à vocation régionale ou des investissements dont on pourrait se passer à titre individuel, mais qui améliorent sensiblement la qualité de vie des habitants.*

*Voici donc un échantillonnage des investissements que la Municipalité a identifié et qui seront soumis à votre approbation par voie de préavis, le moment venu :*

### Travaux routiers

- *Notre axe routier principal nord/sud « Burenz-Chaffeises » a besoin d'un sérieux lifting. Nous profiterons de ces travaux pour améliorer la sécurité des piétons.*
- *La traversée horizontale du village fera l'objet d'une attention particulière, au vu des travaux autoroutiers planifiés dès 2015 par la Confédération. Ceux qui ont aimé les travaux dans les tunnels de Glion vont adorer ceux dans les tunnels de Belmont.*
- *De nombreux autres travaux routiers, principalement pour améliorer la sécurité, moins spectaculaires mais tout aussi nécessaires, sont au programme.*
- *Nous continuerons aussi à chercher des solutions novatrices pour la création de places de parcs publics.*

### Services Industriels et réseau collecteurs

- *En collaboration avec Pully et Paudex, nous travaillons depuis 18 mois sur la faisabilité d'une mini centrale hydro-électrique « au fil de l'eau » de la Paudèze. Les derniers signaux reçus de Berne sont aussi au vert, ce qui est un bon signe pour une énergie renouvelable.*
- *Si notre réseau électrique est en bonne santé, notre réseau d'eau potable devra continuer à bénéficier de la plus grande vigilance. La Suisse est peut-être le château d'eau de l'Europe, mais ce n'est pas une raison suffisante pour la laisser fuir par les canalisations.*
- *Qui dit eau potable dit automatiquement eau usée. Nous sommes fiers du résultat de ces dernières années en matière de mise en séparatif de nos collecteurs. Le retard des années 80 est rattrapé, mais il faudra encore une dizaine d'années pour achever ces travaux herculéens, dont le financement est d'ores et déjà assuré.*

### Bâtiments et logements communaux

- *Il y a ce qui fait partie du paysage et qui vieillit sans que l'on s'en aperçoive. En principe, ce sont des objets qui appartiennent au patrimoine local. Belmont a la chance de posséder 3 fontaines, celle du Coin d'En Haut, du Coin d'En Bas et du Coin des Corbaz. Elles forment avec le Temple les témoins du passé. Nous comptons sur votre futur accord de rénovation, pour leur permettre de continuer à exister au-delà de notre génération.*
- *Votre première inauguration sera celle du Refuge de Malatête. Cette bâtisse, que notre « ministre des domaines » Gilbert Moser tenait à voir sortir de sol avant de quitter la Municipalité, démontre à quel point les Cancoires sont généreux. Plus du 2/3 du financement aura été apporté par le privé et nos sociétés locales.*
- *Avant d'inaugurer, dans une année, la future Auberge communale, vous devrez nous accorder un crédit de construction. Nous viendrons donc devant vous avant la fin de cette année, si le Conseil communal en fonction aujourd'hui nous accorde le crédit d'étude dans 48 heures.*
- *La « Maison Pasche », qui fait partie du paysage du cœur de notre village, sera dédiée à 6 logements pour nos aînés et nos jeunes. Avec votre accord, nous pourrions apporter notre première pierre collective à la lutte contre la gravissime pénurie de logements. Nous espérons que ce ne sera qu'un premier pas. Nous ne manquerons pas de vous soumettre dans les meilleurs délais quelques idées novatrices, à défaut d'être originales.*
- *Mais l'opération immobilière la plus importante de cette nouvelle législature s'appelle « 3<sup>ème</sup> étape de notre Centre scolaire ». Initiée en 2006, par l'achat d'un terrain au Sentier de l'Epine, puis suivie d'un concours d'architecture et d'un appel d'offres public, cette future construction vient de passer la rampe de l'enquête publique, sans opposition. L'appel à soumissions est en cours et le préavis de demande de crédit vous sera présenté début 2012. Une fois votre accord obtenu, le chantier pourrait démarrer en été 2012, avec les travaux les plus bruyants durant les vacances scolaires, pour s'achever courant 2014. La*

date butoir est la rentrée scolaire 2015, où le système scolaire « HarmoS » déploiera tous ces effets. Le plus visible sera le retour des 5 et 6<sup>ème</sup> à Belmont, pour la plus grande joie des parents. Par contre, l'extension des locaux d'accueils parascolaires devient urgente, plus de la moitié des enfants scolarisés prenant aujourd'hui leurs repas de midi dans un réfectoire « improvisé » mais efficace.

#### Autres équipements publics

- Non seulement votre Assemblée a rajeuni, mais notre village aussi. Ceci justifie l'extension du Collège, mais aussi une offre adaptée aux besoins sportifs. Non, nous n'allons pas construire une piscine, ni une 3<sup>ème</sup> salle de gym (une 2<sup>ème</sup> est prévue dans l'extension précitée), mais nous vous proposerons très bientôt de niveler le seul terrain communal plat, ou presque, à proximité du Centre scolaire. Le nombre de sports de balles en plein air et surtout l'explosion du nombre de nos « têtes blondes » qui tapent le ballon justifient une adaptation de l'offre communale. Les plus grands pourront continuer de profiter des installations pulliérans, tandis que les plus jeunes seront les bienvenus à Belmont.
- Une participation à l'assainissement de l'Eglise de St. Nicolas à Chailly est aussi au programme. Notre communauté catholique étant rattachée par voie de convention à cette paroisse, nous nous devons de répondre « présent » de la même manière que pour les travaux du Temple de Belmont.

#### Dossiers divers

Il y a ce qui se voit, et ce qui permet de le réaliser. Vous l'aurez compris, je veux parler des bases réglementaires qui régissent notre fonctionnement et nos projets.

- La révision du Règlement sur les constructions et du Plan général d'affectation est dans sa dernière ligne droite. Dès que les services cantonaux nous auront donné leur préavis favorable, une présentation et une enquête publique ouvriront le débat démocratique. Le dernier mot vous appartiendra. Notre objectif est de vous soumettre le plan et son règlement dans moins d'un an. Une fois toutes les procédures achevées, nous serons en conformité avec les exigences fixées en 2007 par le Plan Directeur cantonal et le Projet d'agglomération Lausanne-Morges qui en découle. Pour permettre aux nouveaux Conseillers d'avoir les mêmes renseignements que les anciens, sachez que le projet ne prévoit pas d'ouvrir des nouvelles zones à la construction, mais plutôt d'optimiser où c'est possible les habitations existantes.
- Au cours de la législature, nous ouvrirons ensemble un débat public pour proposer les grands axes de développement de notre village, que nous pourrions dénommer « Belmont 2020 ». En attendant, notre Plan directeur communal de 1999 continuera à fonctionner comme « fil conducteur », même si certains chapitres accusent le poids des ans.
- Nous devons aussi nous prononcer sur une taxe communale sur l'éclairage public et une autre en faveur des énergies renouvelables, cette dernière s'inscrivant dans le cadre du projet hydro-électrique annoncé précédemment. A ce stade de nos réflexions, la main gauche devrait laver la main droite, comprenez que la baisse des charges de gestion de notre réseau électrique devrait compenser les nouvelles taxes.
- Notre Règlement de 1989, soit 22 ans, chiffre symbolique lorsque l'on parle de police, va s'harmoniser avec celui des trois autres communes partenaires de l'association de police de l'Est lausannois, soit Paudex, Pully et Savigny. Nous espérons y introduire quelques règles novatrices en matière de tranquillité publique, particulièrement celles nécessaires à la quiétude des fins de journée et lors des pauses de midi, trop souvent mises à profit pour faire fonctionner les marteaux piqueurs et autres joyusetés sonores qui « pourrissent » les relations de bon voisinage.

- *La politique d'utilisation du domaine public pour le stationnement de nos carrosses à 4 roues va aussi trouver sa place dans les débats. Les anciens auront compris que le dossier « un cheval = une écurie » débouchera prochainement sur des propositions concrètes.*
- *Si la voiture est incontournable pour nombre de nos habitants, excentrés par rapport aux lignes de transports publics, la Municipalité continuera à œuvrer avec pugnacité pour améliorer l'offre des tl, particulièrement pour une desserte de la zone du Burenoz. Ce dossier est révélateur en matière de besoin de collaboration avec les communes voisines. Sans elles, rien n'est faisable, ceci pour la simple raison qu'elles seront contraintes par la loi à un co-financement. Rendez-vous est pris en 2015.*
- *Notre Service du feu, qui a fusionné administrativement depuis le début de l'année avec celui de Pully, rejoindra dans deux ans une entité unique avec Lutry et Paudex. Cette nouvelle exigence légale verra aussi la suppression de la taxe non-pompier, peu appréciée par l'assujetti, mais utile au financement de cette tâche de sécurité vitale au service du citoyen.*
- *La protection civile, aujourd'hui gérée conjointement avec Paudex et Pully, devra voir sa structure s'étendre à toutes les communes du district. Le va et vient du projet de loi cantonale et celui des Chambres fédérales depuis la catastrophe de Fukushima ne permettent pas d'avancer un délai. Par contre, aujourd'hui nous savons que l'obligation de construire des abris de protection civile reste en vigueur. Comme l'a récemment si bien écrit votre collègue le Dr. Ciompi, les élus fonctionnent principalement sur le mode émotionnel. Il en va donc ainsi aussi avec les abris.*

*Voilà, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, le menu sans la carte des desserts que vous propose la Municipalité pour cette nouvelle législature. Nos finances sont saines, les perspectives en la matière sont bonnes et la volonté d'aboutir à coup sûr partagée. Nous avons accepté d'être élus. Notre meilleure manière de remercier le corps électoral est de faire notre travail avec rigueur, sans effets de manche, et dans la bonne humeur.*

*Merci, Madame la Préfète, de nous avoir assermentés. Nous nous en montrerons dignes, soyez-en assurée.*

*Merci Monsieur le Pasteur Lipp pour votre accueil dans le Temple de Belmont.*

*Merci, petites et grandes fourmis de notre administration communale. Grâce à vous, notre Fête est belle.*

*Merci à vous, appréciée société de musiques. Ce mois de juin se sera déroulé sous les meilleurs auspices de l'Avenir.*

*Je vous remercie de votre longue attention et vous souhaite une excellente soirée.*

*Longue vie à Belmont et à ses habitants »*

**Mme la Préfète** reprend la parole qui fait ensuite lecture de son discours :

*« Mesdames et Messieurs,*

*Avant de prendre congé, je désire remercier la commune de Belmont, ses autorités en particulier, pour l'accueil toujours chaleureux que vous réservez à votre préfète.*

*Je souhaite également saluer et remercier M. Gilbert Moser qui n'a pas sollicité de nouveau mandat... Mais après avoir consacré 29 ans et 187 jours à la vie politique de Belmont, sans aucun doute méritez-vous de prendre de la distance, si ce n'est une retraite bien méritée. Je vous souhaite le meilleur pour la nouvelle page que vous avez décidé d'ouvrir : celle de plus de temps libre.*

*En conclusion, je vous dirai encore que nous avons la chance de vivre dans une région privilégiée, du point de vue de notre environnement, de nos institutions démocratiques, de notre situation économique. Notre canton connaît une évolution favorable, par le développement de la population, des emplois et de la richesse.*

*Sachons apprécier cette situation. Faisons en sorte que la société vaudoise évolue dans l'équilibre. Au-delà des intérêts partisans, ayons à l'esprit l'intérêt collectif, quel que soit notre niveau de responsabilité.*

*Canton et commune, nous sommes au service du même citoyen. Soyons des partenaires qui se respectent, qui sachent rechercher ensemble solutions et améliorations. Faisons preuve d'ouverture dans la résolution des problèmes.*

*C'est dans cet esprit que je vous propose d'œuvrer ensemble, pour le bien du canton et de la commune de Belmont.*

*Je vous remercie de votre attention.»*

\*\*\*\*\*

La parole n'étant plus demandée, Mme Helene Pinto, présidente, clôt la séance à 19h00 en remerciant l'assemblée pour sa participation et en souhaitant à chacune et à chacun un bon retour dans son foyer et en la priant de bien vouloir se rendre à l'apéritif servi à son intention.

Pour le Bureau du Conseil communal :

  
Helene Pinto  
Présidente

  
Isabelle Gaillard  
Secrétaire



# **Installation des Autorités communales**

## **Procès-verbal d'assermentation**

### **Législature 2011 – 2016**

---

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne convoqué par ordre de la Préfecture, s'est réuni ce jour 28 juin 2011, à 17h00, afin de procéder :

1. **A l'assermentation des membres du Conseil communal**
2. **A l'assermentation des membres de la Municipalité**
3. **Aux nominations légales**

A l'heure sus-indiquée, la séance est ouverte par Mme la Préfète qui préside les opérations.

Elle annonce qu'après avoir pris connaissance des procès-verbaux des élections communales, elle n'a relevé aucune irrégularité d'une part, et d'autre part aucun recours ne lui est parvenu au sujet des élections ; elle déclare donc être en mesure d'assermenter les élus.

#### **1. Installation du Législatif**

L'assemblée se lève pour l'assermentation du Conseil communal

Mme la Préfète donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi. Il est procédé à l'appel des conseillers.

A l'appel de son nom, chaque conseiller solennise la promesse. Il est de ce fait installé membre du Législatif communal de Belmont-sur-Lausanne pour entrer en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Nombre des membres assermentés : ....56.....

#### **2. Installation de l'Exécutif**

Mme la Préfète, après s'être assurée qu'il n'y a entre les élus aucun degré de parenté prohibé par la loi, donne lecture du serment. A l'appel de leur nom, M. le Syndic et chaque municipal solennisent la promesse. Les membres de la Municipalité sont ainsi installés.

**Ce sont :**

***Syndic :***

M. Gustave Muheim

***Municipale / municipaux :***

Mme Chantal Dupertuis

M. Daniel Delaplace

M. Philippe Michelet

Mme Catherine Schiesser



### 3. Nominations (art. 89 LC)

En préambule, elle donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode du scrutin.

Elle désigne comme secrétaire provisoire Mme / M. Isabelle Fagaz.....

Elle fait appel aux scrutateurs provisoires : Mmes / MM. Angela Peachia et Michael Markides.....

#### Nomination du Président du Conseil pour un an au scrutin individuel secret

##### **1<sup>er</sup> Tour (Majorité absolue)**

Bulletins délivrés : 56..... rentrés : 56..... blancs : 2..... nuls : 0.....  
valables : 56..... majorité : 29.....

##### **2<sup>ème</sup> Tour éventuel (Majorité relative)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : .....

Est élu Mme / M. Hélène Pinto....., avec 54 voix  
voix éparses   /  .....

#### Nomination du / de la secrétaire du Conseil pour 5 ans au scrutin individuel secret

##### **1<sup>er</sup> Tour (Majorité absolue)**

Bulletins délivrés : 56..... rentrés : 56..... blancs :   ..... nuls :   .....  
valables : 56..... majorité : 29.....

##### **2<sup>ème</sup> Tour éventuel (Majorité relative)**

Bulletins délivrés : ..... rentrés : ..... blancs : ..... nuls : .....  
valables : .....

Est élu Mme / M. Isabelle Gaillard....., avec 56 voix soit à l'unanimité.  
voix éparses   .....

Procès-verbal lu et adopté séance tenante.

La Préfète

  
Anne Marion Freiss

Le/la secrétaire

  
Isabelle Fagaz